



## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue au salon Champlain, à l'hôtel de ville, à huis clos suivant le décret ministériel du 15 mars 2020, le 16 mars 2020, à 19 h.

Sont présents : Madame la conseillère Anne Scott (*par téléphone*)  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Madame la conseillère Devon Reid (*par téléphone*)  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino (*par téléphone*)  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux  
(*par téléphone*)  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents : Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,  
Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

### 1. **CONSEIL MUNICIPAL**

#### 20-03-04 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait des points suivants :

- 10.2. Demande de dérogations mineures - 11, place Halifax
- 10.3. Demande de dérogations mineures - 140, boulevard de l'Industrie
- 12.4. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-041 - aménagement d'un stationnement incitatif dans la zone P-248
- 12.5. Assemblée publique de consultation et adoption - Règlement 5003-004 - branchement d'égouts privés





## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbaux
- 1.3. Nomination - maire suppléant - période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2020
- 1.4. Création comité et nomination - membres - comité intermunicipal de protection des incendies Candiac/Delson
- 1.5. Appui à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud - cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

## **2. DIRECTION GÉNÉRALE**

## **3. SERVICE DES COMMUNICATIONS**

## **4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - février 2020
- 4.2. Autorisation de dépenses - correction au projet d'immobilisations Innovation et ville intelligente - excédent de fonctionnement non affecté

## **5. SERVICES JURIDIQUES**

- 5.1. Autorisation de signature - acte de servitude d'accès au sentier de la Rivière-de-la-Tortue

## **6. SERVICE DES LOISIRS**

- 6.1. Aide financière - programmes d'aide
- 6.2. Aide financière - Travail de milieu Candiac Sainte-Catherine

## **7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 18 février au 16 mars 2020
- 7.2. Embauche - employé cadre - *chef de section, Bâtiments, Service des travaux publics*
- 7.3. Embauche - employé cadre - *ingénieur, foresterie urbaine, Service des travaux publics*





7.4. Embauche - col blanc régulier - *coordonnateur, événements*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs

7.5. Approbation - grilles salariales des étudiants et auxiliaires 2020

## **8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

8.1. Dépôt - Rapport d'activités au 31 décembre 2019 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Service de sécurité incendie Candiac/Delson

8.2. Autorisation de signatures - *Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie* - Régie incendie Saint-Constant/Sainte-Catherine

## **9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE**

9.1. Demande d'aide financière - Fonds de développement des communautés

9.2. Demande d'aide financière - *Programme d'aide à la voirie locale* - volet Projets particuliers d'amélioration - réhabilitation de chaussées sur les avenues Gounod, Goya et de Gironde - dossier 00027963-1

## **10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 25 février 2020

10.2. Demande de dérogations mineures - 11, place Halifax

10.3. Demande de dérogations mineures - 140, boulevard de l'Industrie

## **11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

11.1. Octroi de contrat - disposition de résidus de balayage de rues 2020-2021 - appel d'offres 2004-TP

11.2. Octroi de contrat - fourniture et livraison de mélanges de terre, de sable et de compost - appel d'offres 2006-TP

## **12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

12.1. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 5000-042 - modifications de certaines dispositions relatives aux véhicules récréatifs

12.2. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet du Règlement 5000-043 - modifications de certaines dispositions relatives aux bâtiments temporaires pour les usages des catégories service éducationnel et services municipaux du groupe communautaire (P)





- 12.3. Avis de motion du Règlement 5001-012 - ajouts et modifications de certaines définitions relatives aux véhicules récréatifs
- 12.4. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-041 - aménagement d'un stationnement incitatif dans la zone P-248
- 12.5. Assemblée publique de consultation et adoption - Règlement 5003-004 - branchement d'égouts privés
- 12.6. Adoption - Règlements d'emprunt 1427, 1443, 1444, 1445 et 1446
- 12.7. Adoption - Règlement 5017 relatif à la gestion des eaux pluviales

**13. *DIVERS***

**14. *PÉRIODE DE QUESTIONS***

**15. *LEVÉE DE LA SÉANCE***

**20-03-05 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2020 et de la séance extraordinaire du 9 mars 2020 du conseil.

**20-03-06 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0112;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Anne Scott à titre de mairesse suppléante se termine le 30 avril 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit désigné monsieur Daniel Grenier pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2020.





## Ville de Candiac

### **20-03-07 CRÉATION COMITÉ ET NOMINATION - MEMBRES - COMITÉ INTERMUNICIPAL DE PROTECTION DES INCENDIES CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0123;

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente relative à la fourniture d'un service de protection incendie avec la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un comité intermunicipal chargé d'établir un plan d'action en protection des incendies sur le territoire des villes de Candiac et de Delson.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme les personnes occupant les fonctions mentionnées ci-dessous à titre de membres du *comité intermunicipal de protection des incendies Candiac/Delson* :

- Directeur, Service des finances;
- Directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;
- Conseiller municipal district Champlain;
- Conseiller municipal district Fouquet;
- Conseiller municipal district Deauville, pour agir à titre de membre substitut;

pour un mandat de 1 an ou jusqu'à leur remplacement ou renouvellement par voie de résolution.

### **20-03-08 APPUI À LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD - CESSIION DE TERRAINS MUNICIPAUX AUX CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0101;

CONSIDÉRANT QUE l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de mesures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un immeuble à un centre de services scolaires pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire;





## Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence, le gouvernement du Québec aurait dû les consulter sur ses intentions avant d'adopter les nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenu appropriées pour assurer le financement de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE dans le *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* (PQI), une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs partout au Québec, notamment dans la Couronne-Sud, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une centaine d'écoles seront construites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités aura une incidence directe sur le compte de taxe foncière des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac appuie la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) dans sa demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires et de prévoir dans le PQI 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de l'État, les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, ainsi qu'aux députés, MRC et municipalités de la Couronne-Sud.





2. **DIRECTION GÉNÉRALE**
3. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**
4. **SERVICE DES FINANCES**

**20-03-09 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS -  
FÉVRIER 2020**

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020 pour un total de 4 034 166,15 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**20-03-10 AUTORISATION DE DÉPENSES - CORRECTION  
AU PROJET D'IMMOBILISATIONS INNOVATION  
ET VILLE INTELLIGENTE - EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT les rapports 2020-0013 et 2020-0100;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 20-01-14 autorisant entre autres le financement du projet *Innovation et ville intelligente* à même un emprunt au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée au type de financement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes au projet *Innovation et ville intelligente* (F20-004), incluant les contrats et dépenses essentielles à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 95 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la résolution 20-01-14 soit modifiée par la présente.





## 5. SERVICES JURIDIQUES

### 20-03-11 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE D'ACCÈS AU SENTIER DE LA RIVIÈRE-DE-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0523;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Maison Candiac inc., propriétaire du lot 2 092 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, consent à accorder à la Ville de Candiac une servitude d'accès afin d'assurer l'entretien du sentier de la Rivière-de-la-Tortue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac accepte de conclure l'acte de servitude ci-haut mentionné, en contrepartie des engagements respectifs suivants :

- la Ville de Candiac s'engage à accomplir, à ses frais, les démarches nécessaires afin de désenclaver le lot 2 092 164 dont est propriétaire Le Groupe Maison Candiac inc.;
- suivant la réalisation de ces démarches, Groupe Maison Candiac inc. s'engage à réaliser, à ses frais, les travaux d'infrastructures qui feront l'objet d'une entente ultérieure sur les travaux municipaux;
- suivant la réalisation des travaux d'infrastructures, Groupe Maison Candiac inc. s'engage, à ses frais, à céder lesdites infrastructures à la Ville;
- Groupe Maison Candiac inc. s'engage à accorder une redistribution de la partie du lot 2 092 103 rétrocédée aux fins de parc (646,9 m<sup>2</sup>), à ses frais, en une bande d'une largeur de 9,3 mètres le long du lot 2 092 103, via l'acte de cession des infrastructures à la Ville de Candiac;
- Groupe Maison Candiac inc. s'engage à conclure un acte notarié accordant les servitudes nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de la Rivière-de-la-Tortue, le cas échéant;

QUE la Ville de Candiac assume les frais inhérents à cet acte de servitude d'accès en sa faveur;

QUE cet acte de servitude devienne nul et sans effet à la date de la conclusion de l'acte de cession des infrastructures par Groupe Maison Candiac inc. à la Ville à la suite de l'achèvement des travaux de construction des infrastructures;

QUE la Ville de Candiac autorise la directrice des Services juridiques à mandater un notaire pour la préparation, la conclusion et l'enregistrement d'un acte de servitude, suivant la description technique déposée devant le conseil et préparée par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, en date du 7 décembre 2018 sous la minute 19 429, pour l'aménagement et l'entretien du sentier de la Rivière-de-la-Tortue et de tout autre document nécessaire ou incident découlant de l'acte de servitude;







# Ville de Candiac

QUE la directrice des Services juridiques ou, en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général, soit désigné(e) signataire de l'acte de servitude notarié à intervenir et de tous documents incidents à cet acte, pour et au nom de la Ville de Candiac.

## 6. SERVICE DES LOISIRS

### 20-03-12 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMMES D'AIDE

CONSIDÉRANT les rapports 2020-0089, 2020-0090 et 2020-0116.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément aux programmes d'aide mentionnés :

<i>Programme d'aide aux athlètes</i>		
Événements	Noms des participants	Montants
Championnat provincial de ski alpin Critérium U16 2020, du 22 au 27 février 2020, à Beauré (Québec)	Monsieur Félix-Olivier Pharand	150 \$
Championnat provincial scolaire de volleyball juvénile féminin D1 2020, du 15 au 16 février 2020, à Sherbrooke (Québec)	Madame Juliette Bédard	150 \$

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation*</i>			
Organisme	Événement	Nature du soutien	Montant
Ensemble vocal Chant O Vent	Concert de fin d'année	Commandite	350 \$

<i>Programme d'aide création d'organisme*</i>	
Organisme	Montant
Ligue de balle molle femme de Candiac	1 200 \$

\*Programmes découlant de la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes.*





## Ville de Candiac

### **20-03-13 AIDE FINANCIÈRE - TRAVAIL DE MILIEU CANDIAC SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0016;

CONSIDÉRANT QUE la continuation du projet Travail de milieu Candiac Sainte-Catherine requiert une aide financière de la Ville de Candiac pour la présence des travailleurs de milieu sur son territoire relativement à différents types d'interventions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 5 000 \$ au projet Travail de milieu Candiac Sainte-Catherine.

### **7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **20-03-14 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 18 FÉVRIER AU 16 MARS 2020**

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 18 février au 16 mars 2020.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

### **20-03-15 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - CHEF DE SECTION, BÂTIMENTS, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Marc-André Corbeil au poste de *chef de section, Bâtiments*, Service des travaux publics, classe 10, échelon 5 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 6 avril 2020, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 9 mars 2020 et conservée au dossier de l'employé.





**20-03-16      EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - *INGÉNIEUR, FORESTERIE URBAINE, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS***

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Hugo Laperle au poste d'*ingénieur, foresterie urbaine*, Service des travaux publics, classe 10, échelon 6 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 18 mars 2020, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 4 mars 2020 et conservée au dossier de l'employé.

**20-03-17      EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER - *COORDONNATEUR, ÉVÉNEMENTS, DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE, SERVICE DES LOISIRS***

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Marie-Ève Dubois au poste de *coordonnatrice, événements*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs, classe F-2, échelon 1, à compter du 17 mars 2020, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 17 septembre 2019 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances.

**20-03-18      APPROBATION - GRILLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS ET AUXILIAIRES 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la grille salariale des étudiants et des auxiliaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe, du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit approuvée la révision des grilles salariales 2020 des étudiants et des auxiliaires en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 :

## GRILLE SALARIALE - ÉTUDIANTS

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Camp de jour	Responsable		16,75 \$
	Aide-accompagnateur		15,25 \$
	Animateur	Échelon 1	13,60 \$
		Échelon 2	13,85 \$
		Échelon 3	14,10 \$
Échelon 4		14,35 \$	
Parcs et voirie	Responsable	Prime horaire	2,00 \$
	Étudiant horticulture Étudiant parcs et espaces verts Préposé parcs et équipements	Échelon 1	13,35 \$
		Échelon 2	13,60 \$
		Échelon 3	13,85 \$
		Échelon 4	14,10 \$
Natation	Responsable		19,50 \$
	Assistant responsable		18,50 \$
	Sauveteur instructeur	Échelon 1	16,75 \$
		Échelon 2	17,00 \$
		Échelon 3	17,25 \$
		Échelon 4	17,50 \$
	Sauveteur	Échelon 1	15,75 \$
		Échelon 2	16,00 \$
		Échelon 3	16,25 \$
Échelon 4		16,50 \$	

## GRILLE SALARIALE - AUXILIAIRES

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Activités	Surveillant		13,10 \$
Parcs et patinoires	Responsable	Prime horaire	2,40 \$
	Préposé	Échelon 1	13,35 \$
		Échelon 2	13,60 \$
		Échelon 3	13,85 \$
		Échelon 4	14,10 \$
Salles	Préposé		13,10 \$
Activités de loisir	Animateur		13,50 \$
	Accompagnateur		16,75 \$

QUE les résolutions 19-02-18 et 19-04-27 soient remplacées par la présente.





**8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

**20-03-19 DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS AU  
31 DÉCEMBRE 2019 - SCHÉMA DE COUVERTURE  
DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE  
DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0117;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Candiac/Delson a respecté l'ensemble des actions sous sa responsabilité qui étaient prévues pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 du plan de mise en œuvre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson soit autorisé à transmettre le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

QUE le conseil prenne acte du dépôt dudit rapport à la présente séance.

**20-03-20 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE  
INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DÉLÉGATION  
DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION  
INCENDIE - RÉGIE INCENDIE  
SAINT-CONSTANT/SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0120;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine souhaite conclure une entente pour la fourniture de service en matière de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac possède l'expertise nécessaire dans la gestion de la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente relève du schéma de couverture de risque en vigueur pour les deux municipalités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit approuvée l'*Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson ou son remplaçant soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

## **9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE**

### **20-03-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0102;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dispose d'une somme prévue et réservée de 29 676 \$ provenant du Fonds de développement des communautés (FDC);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac prend acte que l'année 2019-2020 constitue la dernière année de l'entente pour ces fonds et que l'ensemble des sommes allouées aux municipalités pour toutes les années doit être engagé avant le 31 mars 2020 et entièrement dépensé avant le 31 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière de 29 676 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des communautés pour les projets suivants :

- Marché bio-local - phase 2
- Système de son pour la patinoire réfrigérée
- Projet d'oeuvre d'art mural chez Cascades

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

### **20-03-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES SUR LES AVENUES GOUNOD, GOYA ET DE GIRONDE - DOSSIER 00027963-1**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0062;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);





CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les dépenses d'un montant de 22 202,51 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

**20-03-23 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 25 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0095;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 25 février 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA CONSTRUCTION</b>			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :			
<b>N° recommandation</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° demande PIIA</b>	<b>Condition</b>
CCU-2020-02-06	11, place Halifax	2019-20176	▪ L'approbation de la demande de dérogations mineures 2019-20177.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADE</b>			
Approuver la demande de PIIA pour la modification d'une façade principale d'un bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :			
<b>N° recommandation</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° demande PIIA</b>	<b>Condition</b>
CCU-2020-02-08	12, avenue de Genève	2019-20174	▪ La prolongation des faux-volets noirs de part et d'autre de la fenêtre du sous-sol, sur la partie droite du bâtiment.





**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
POUR LA MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ**

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé d'un bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2020-02-09	66, avenue Augustin	2020-20008	s.o.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
POUR LE POSITIONNEMENT DES MEZZANINES ET ACCÈS AUX TOITS**

Approuver la demande de PIIA pour le positionnement définitif des mezzanines et des accès aux toits d'un PIIA approuvé des bâtiments unifamiliaux de structure contiguë pour les adresses suivantes :

N° recommandation	Adresses	N° demande PIIA	Condition
CCU-2020-02-10	61 à 69, avenue des Chênes 1, rue des Marronniers	2020-20007	s.o.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL**

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel de structure isolée pour l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2020-02-11	140, boulevard de l'Industrie	2019-20171	▪ L'approbation de la demande de dérogations mineures 2020-20004.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
POUR LES AMÉNAGEMENTS DURABLES ET INNOVATION**

Approuver la demande de PIIA pour les aménagements durables et innovation des bâtiments unifamiliaux de structure contiguë pour les adresses suivantes :

N° recommandation	Adresses	N° demande PIIA	Condition
CCU-2020-02-13	197 à 275, rue d'Ambre	2020-20010	s.o.

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES -  
11, PLACE HALIFAX (RETIRÉ)**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES -  
140, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE (RETIRÉ)**







**11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**20-03-24 OCTROI DE CONTRAT - DISPOSITION DE  
RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES 2020-2021 -  
APPEL D'OFFRES 2004-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0077;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2004-TP, une seule organisation a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) le contrat de disposition des résidus de balayage de rues, aux prix unitaires soumis, pour les périodes et prix suivants :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
mai à décembre 2020	45 286,50 \$
mai à décembre 2021	47 549,25 \$

QUE les documents d'appel d'offres 2004-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**20-03-25 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET  
LIVRAISON DE MÉLANGES DE TERRE, DE  
SABLE ET DE COMPOST - APPEL D'OFFRES  
2006-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0078;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2006-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Matériaux Paysagers Savaria ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et livraison de mélanges de terre, de sable et de compost, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 30 700 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 2 mai au 2 décembre 2020;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 de l'avis aux soumissionnaires du devis :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
2 mai au 2 décembre 2021	30 700 \$
2 mai au 2 décembre 2022	30 700 \$





QUE les documents d'appel d'offres 2006-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**20-03-26 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 5000-042 - MODIFICATIONS DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-042, modifiant le règlement de zonage, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de *Règlement 5000-042 modifiant le Règlement de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux véhicules récréatifs;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 20 avril 2020, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**20-03-27 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 5000-043 - MODIFICATIONS DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS TEMPORAIRES POUR LES USAGES DES CATÉGORIES SERVICE ÉDUCATIONNEL ET SERVICES MUNICIPAUX DU GROUPE COMMUNAUTAIRE (P)**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-043, modifiant le Règlement de zonage, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de *Règlement 5000-043 modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter certaines dispositions relatives aux bâtiments temporaires pour les usages des catégories service éducationnel et services municipaux du groupe communautaire (P);*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 20 avril 2020, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.





**20-03-28 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 5001-012 -  
AJOUTS ET MODIFICATIONS DE CERTAINES  
DÉFINITIONS RELATIVES AUX VÉHICULES  
RÉCRÉATIFS**

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5001-012, modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter et de modifier certaines définitions liées aux véhicules récréatifs, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET  
ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT  
5000-041 - AMÉNAGEMENT D'UN  
STATIONNEMENT INCITATIF DANS LA ZONE  
P-248 (RETIRÉ)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET  
ADOPTION - RÈGLEMENT 5003-004 -  
BRANCHEMENT D'ÉGOUTS PRIVÉS (RETIRÉ)**

**20-03-29 ADOPTION - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1427,  
1443, 1444, 1445 ET 1446**

CONSIDÉRANT les rapports 2020-0091, 2020-00092, 2020-0093, 2020-0103 et 2020-0104;

CONSIDÉRANT QUE les avis de motion des Règlements d'emprunt 1427, 1443, 1444, 1445 et 1446 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2020 et que, lors de cette même séance, les projets de règlements ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE des copies desdits règlements ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de ces emprunts, il sera imposé par chacun de ces règlements une taxe sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les règlements d'emprunt suivants :





# Ville de Candiac

- *Règlement 1427 décrétant des honoraires professionnels de conception de plans et devis pour la mise aux normes des passages à niveau ainsi que pour le prolongement du boulevard de Sardaigne et la construction de bretelles d'accès et autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour en défrayer le coût.*

Ce règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 275 000 \$ pour un terme de 10 ans.

- *Règlement 1443 décrétant des travaux de réfection sur l'avenue Bayard et la place de Bretagne et autorisant un emprunt de 5 290 000 \$ pour en défrayer le coût*

Ce règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 5 290 000 \$ pour un terme de 20 ans.

- *Règlement 1444 décrétant la réfection du boulevard de l'Industrie et une partie du boulevard Jean-Leman et autorisant un emprunt de 850 000 \$ pour en défrayer le coût*

Ce règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 850 000 \$ pour un terme de 20 ans.

- *Règlement 1445 décrétant des améliorations environnementales au parc de Deauville et les terrains longeant la rivière de la Tortue et autorisant un emprunt de 195 000 \$ pour en défrayer le coût*

Ce règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 195 000 \$ pour un terme de 10 ans.

- *Règlement 1446 décrétant l'aménagement d'une piste de pumtrack et autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour en défrayer le coût. Depuis le dépôt de ce projet de règlement, des modifications ont été apportées à l'Annexe A relativement au titre de l'estimation préliminaire des travaux.*

Ce règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 100 000 \$ pour un terme de 10 ans.

QUE la tenue des registres pour les Règlements 1445 et 1446 en vue de l'approbation des personnes habiles à voter soit fixée aux 6, 7 et 8 avril 2020 ou à toutes autres dates fixées par la greffière.

## **20-03-30 ADOPTION - RÈGLEMENT 5017 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0106;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 5017 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2020 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 5017 relatif à la gestion des eaux pluviales*.


**13. DIVERS**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est tenue à huis clos, tel que permis par le décret ministériel du 15 mars 2020.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée 19 h 05.

  
NORMAND-DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

